

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 02 Octobre 2017*

## Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 02 Octobre 2017

Date de convocation : 25 septembre 2017

---

L'An Deux Mille Dix Sept, le Lundi 02 Octobre, les membres du Conseil Municipal de la commune de Saint-Gervais, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Robert GUERINEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 18, présents 14, votants 15

Présents : MM GUERINEAU Robert, SIGWALT Richard, DESDOUETS-FERANDIN Jocelyne, RIOU Marie-Claude, LOIZEAU Jean, LE CIGNE Johann, SOUCHET Jean, BONNAMY Maryse, GUILLOT Bertrand, CROCHET Thierry, CHEBOUKI Nathalie, FRIMIN Denis, POTIER Stéphanie, BESSONNET Virginie.

Absents et excusés : TURPAUD Marie-Caroline, RENAUDIN Cécile, PITAUD Marc et LANDREAU-BONENFANT Cécile ayant donné pouvoir à BESSONNET Virginie.

Secrétaire de séance : FRIMIN Denis.

---

Les membres présents adoptent à l'unanimité le précédent compte-rendu.

Un point est rajouté à l'ordre du jour concernant le FSIL contrat de ruralité.

### FINANCES ET BUDGETS

#### Assainissement redevance Tarif 2018

Conformément au contrat de délégation de service public avec la SAUR depuis le 01 janvier 2012, et en vue de la nécessité d'actualiser les tarifs de la redevance assainissement au titre de l'année 2018, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, décide de maintenir les tarifs portant sur le prix unitaire du m<sup>3</sup>, à savoir :

Abonnement annuel : 37€

Prix du m<sup>3</sup> : 0,85€/m<sup>3</sup>

#### Taxe d'aménagement tarification 2018

Vu le courrier de Monsieur le Préfet de Vendée en date du 07 septembre 2017 invitant les communes, avant le 30 novembre de chaque année, à délibérer pour instaurer la taxe d'aménagement ou pour y renoncer, de fixer les taux applicables ou pour décider d'exonérations facultatives

Vu la délibération du Conseil Municipal n°114809814 bis du 03 Novembre 2014,  
Considérant que les mesures votées sont toujours adaptées au besoin de la collectivité,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal maintient les termes de la délibération n°114-09-14 bis du 03 Novembre 2014, et confirme le maintien du taux de 3% et les exonérations prévues.

### **Emprunt aménagement du centre bourg**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°90-08-17 du 04 septembre 2017 par laquelle le Conseil Municipal l'avait autorisé à lancer la consultation pour la réalisation d'un emprunt de 700 000 € pour les travaux d'aménagement du centre bourg. Quatre organismes bancaires ont répondu.

Au vu du rapport d'analyse des offres et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Contracte auprès de la Caisse d'Epargne Bretagne-Pays de Loire, un emprunt d'un montant de 700 000 € au taux fixe de 1,22%, dont le remboursement s'effectuera en amortissement progressif sur une périodicité trimestrielle pour une durée de 15 ans.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat
- Précise que le remboursement du présent emprunt s'effectuera dans le cadre de la procédure de règlement sans mandatement préalable.

### **FSIL Contrat de ruralité**

Dans le cadre des politiques contractuelles engagées par Challans Gois Communauté avec l'Etat, le Département et la Région figure le contrat de ruralité. Ce contrat, signé avec l'Etat, a pour objet de coordonner les moyens techniques, humains et financiers afin d'accompagner la mise en œuvre d'un projet de territoire qui s'articule autour de 6 volets :

- Accès aux services et aux soins
- Revitalisation des bourgs centres
- Attractivité du territoire
- Mobilités
- Transition écologique
- Cohésion sociale

Considérant que le projet d'aménagement du centre bourg s'inscrit dans le volet n°2 : revitalisation des bourgs centres et le volet n°4 : mobilités,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Sollicite un financement au titre du FSIL enveloppe contrat de ruralité à hauteur de 30% du montant de l'opération de 922.950 € HT pour les travaux d'aménagement du centre bourg
- Approuve le plan de financement joint
- Autorise Monsieur le Maire, dès que le contrat de ruralité aura été signé entre Monsieur le Préfet de la Vendée et Monsieur le Président de Challans Gois Communauté, à déposer un dossier par le dispositif PAVOIS
- Charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire
- Dit que la dépense est inscrite au budget primitif 2017, opération 14 et sera reconduite au budget primitif 2018

## **ENVIRONNEMENT VOIRIE**

### **Marché de travaux de grosses réparations de voirie**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°76-06-17 du 10 juillet 2017 par laquelle le Conseil Municipal avait accepté le lancement d'une consultation en procédure adaptée pour les travaux de grosses réparations de voirie. Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande. La consultation a eu lieu du 25 juillet au 08 septembre 2017.

Au vu du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal

- Attribue le marché relatif aux travaux de grosses réparations de voirie à l'entreprise BODIN SAS, conclu pour une durée d'un an reconductible 3 fois par période annuelle, soit une durée maximale de 4 ans avec un montant minimum annuel de 100 000€ HT et un montant maximum annuel de 400 000€ HT.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le marché et toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **SyDEV – travaux neufs éclairage cheminement piétons clos des Magnolias**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant les travaux neufs d'éclairage du cheminement piétonnier rue de Villebon – Clos des Magnolias.

Le montant des travaux est de 5.009 €. Le SyDEV prenant à sa charge 30% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 3.506€.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017, opération 71.

### **SyDEV – travaux neufs éclairage îlot directionnel rue de Bordevert**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant les travaux neufs d'éclairage de l'îlot directionnel rue de Bordevert.

Le montant des travaux est de 5.764 €. Le SyDEV prenant à sa charge 30% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 4.035€.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017, opération 71.

### **SyDEV – travaux neufs éclairage chemin du Gaveau**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les propositions chiffrées du SyDEV, concernant les travaux neufs d'éclairage du chemin du Gaveau.

Le montant des travaux est de 16.648 €. Le SyDEV prenant à sa charge 30% de ce montant, la participation de la commune s'élève à 11.654 €.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le montant de la participation et autorise Monsieur le Maire à signer les conventions à intervenir. Cette somme est inscrite au Budget Primitif 2017, opération 71.

## URBANISME BATIMENTS

### Rapport de la commission communale

Sur proposition de la commission communale « Urbanisme et Bâtiments », le Conseil Municipal approuve les avis émis sur les autorisations d'urbanisme.

### Délégation à Monsieur le Maire : déclaration d'intention de ne pas aliéner

N°28/2017 Vente MEUNIER Nadine à ARNAUD Didier 36 rue de Bordevert  
N°29/2017 Vente PELL-ESCOFET Annie à LESOURD Bernard 22 rue des Glycines  
N°30/2017 Vente MARTINEAU Christian à DETIENNE Simone 10 rue du Villebon  
N°31/2017 Vente LANGER-DUCHET à LANGER Janick 17 chemin de la Sauzaie

### Rénovation de la Mairie – avenants marché de travaux

Monsieur le Maire signale à l'Assemblée, dans le cadre de la seconde tranche de travaux de la mairie, la nécessité de procéder à des modificatifs sur les travaux en cours

Lots	Intitulé	Entreprise		Montant de l'avenant HT	Montant du marché porté à (HT)
Lot 1	Gros Œuvre	LEROY	Avenant n°3	4 801,95 €	39 062,35 €
Lot 6	Agencement intérieur	CONCEPT EBENISTE	Avenant n°1	5 369 €	38 949 €
Lot 10	Plomberie	IECP	Avenant n°2	1 948,95 €	24 401,90 €
Lot 11	Electricité	PILLET	Avenant n°3	1 435,28 €	34 260,38 €
Lot 12	Peinture	BOCQUIER	Avenant n°1	2 439,41 €	19 420,59 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Accepte la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants.

## **COMMUNICATION AFFAIRES CULTURELLES SPORTIVES ET DE LOISIRS**

### **Terrain de jeux stade des Primevères – local technique et toilettes**

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux de l'avancée des travaux du nouvel équipement sportif. Il indique qu'il serait intéressant de prévoir à proximité du nouveau stade des Primevères, pour le confort des élèves et des joueurs, un bâtiment qui servirait de local technique-bureau et qui abriterait des toilettes PMR. Il demande donc l'autorisation du Conseil Municipal pour lancer une étude par Monsieur Yann MASSONNEAU, architecte, pour la réalisation de ce bâtiment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un avis favorable à cette requête.

### **Médiathèque – convention d'objectifs avec le Conseil Départemental de la Vendée**

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que le Conseil Départemental de la Vendée est un partenaire privilégié des collectivités dans la gestion de leur médiathèque, soutien assuré par la direction des bibliothèques. A ce titre, le Département s'engage à assurer gratuitement des prestations de conseil, de formation et d'animation. La Collectivité doit en parallèle s'engager à atteindre divers objectifs dans les 5 ans à venir, sur les conditions d'ouverture au public, le budget d'acquisition, le personnel...

Afin de clarifier les obligations de chacune des parties, il est nécessaire de signer une convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Approuve les termes de la convention à intervenir entre le Conseil Départemental de la Vendée et la Commune
- Autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document à intervenir dans cette affaire.

## **AFFAIRES GENERALES**

### **Solidarité nationale pour les victimes de l'ouragan IRMA**

Monsieur le Maire informe les conseillers que suite aux dégâts innombrables occasionnés par l'ouragan Irma sur les îles de Saint-Martin et Saint-Barthélemy, l'association des Maires de Guadeloupe a ouvert un compte spécial pour les sinistrés.

Aussi, il invite le conseil municipal à se prononcer sur une éventuelle donation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- Souhaite verser la somme de 500 € en soutien aux sinistrés de l'ouragan Irma
- Indique que cette somme sera versée sur le compte spécial ouvert par l'association des Maires de Guadeloupe

## **Organisation des services techniques et protocole ARTT**

Le protocole de passage aux 35heures a été mis en place le 1<sup>er</sup> janvier 2002. A l'époque, le personnel à temps complet effectuait 35h par semaine du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février et 40h par semaine du 1<sup>er</sup> mars au 31 octobre avec 16 jours d'ARTT. Aujourd'hui, il apparaît que cette organisation du temps de travail, notamment pour les services techniques qui continuent de la pratiquer, n'est plus efficiente.

En outre, dans ce service, en 2018, deux départs à la retraite sont prévus permettant une réorganisation du service et la nomination d'un responsable.

Monsieur le Maire demande donc l'avis du Conseil Municipal sur cette possible organisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions,

- Prend note du nouveau protocole ARTT qui sera soumis au comité technique le 07 décembre 2017 et à l'approbation du conseil municipal du 11 décembre 2017
- Donne son aval sur la future organisation des services techniques tel que présentée.

## **Questions diverses :**

Madame Maryse BONNAMY informe le conseil municipal, qu'en raison des travaux de rénovation de la salle des Primevères, il n'y aura pas d'animations cette année pour le Téléthon sur la commune.

## **Dates à retenir**

- Conseils Municipaux 2017 : lundi 06 novembre et 11 décembre à 20h
- Conseils Municipaux 2018 : lundi 22 janvier, 19 février, 26 mars, 14 mai, 11 juin, 09 juillet, 10 septembre, 08 octobre, 5 novembre et 10 décembre.
- Vœux du Maire : vendredi 12 janvier 2018 à 19h15

Le Maire,

